Commune de MEIX-DEVANT-VIRTON.

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :
ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.

Est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le 24 novembre 2020.

à 18 heures 30 précises suivant les recommandations du 29 octobre 2020 du Service public de Wallonie (https://interieur.wallonie.be/coronavirus-covid19) la réunion se tiendra en vidéoconférence.

La Directrice générale,
N. BOLIS

Administration Communale de MEIX-DEVANT-VIRTON
Luxembourg

Le 13 novembre 2020.
Le Bourgmestre,
P. FRANCOIS

ORDRE DU JOUR :

Séance publique.

1. Fabriques d'église – budget exercice 2021 – approbation.
2. Fabrique d'Eglise de Villers-la-Loue – Compte exercice 2019.
3. Octroi d'un subside exceptionnel au P.C. La Méchoise.
4. Organisation de l'enseignement pour l'année scolaire 2020-2021 sur base du capital-périodes – situation au 1er octobre 2020.
5. CPAS - Modification budgétaire 01/2020 – approbation.
6. CPAS – Budget 2021 – approbation.
7. Conseil communal - Jeton de présence – fixation du montant – modification.
8. Sofilux – demande d'augmentation du subside octroyé à TVLux.
9. Intercommunales – Assemblées générales.